

PRESENTATION D'UNE ASSOCIATION ACCORDERIE

➤ Un Concept

Concept Québécois (2002) développé en France depuis 2011 avec la création de 2 Accorderies (Chambéry et Paris 19 sème) et trois organismes associés, la Fondation Macif, le groupe Caisse des Dépôts et le Secours Catholique, puis en 2013 la création de l'association réseau des Accorderie de France qui compte aujourd'hui 26 Accorderies en exercice.

Le RAF a pour mandat d'appuyer le développement des Accorderies en France, notamment de mutualiser, accompagner et promouvoir les Accorderies.

Le RAF développe une formule de franchise sociale qui permet la création d'associations accorderie en France et garantie le respect des principes fondateurs inscrits dans la charte des Accorderies

➤ Ses valeurs :

Une Accorderie œuvre dans le monde de l'économie sociale et solidaire : système économique alternatif (isolement, pauvreté et exclusion sociale) reposant sur la création d'une nouvelle forme de richesse → le potentiel des membres de toute la communauté.

Elle repose donc sur des **valeurs de solidarité, d'égalité et de partage**, ses domaines d'actions

➤ Sa mission : Améliorer les conditions de vie des habitants

- le développement de la solidarité sur un territoire de proximité
- La rencontre de publics différents en favorisant la mixité sociale, générationnelle, culturelle
- La valorisation des savoir-faire et des capacités d'initiatives de chacun
- La mise à disposition d'un lieu de rencontre convivial d'échanges pour tisser des liens

➤ Son outil :

- la mise en place d'un réseau d'échange de services basé sur le temps selon un principe d'équité : Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu.
- 3 types d'échanges :

Echanges individuels : Une heure donnée = une heure reçue, temps réel compté

Échanges collectifs : échanges collectifs dans le Local

Echanges associatif : aide pour l'association

➤ Ses règles :

L'échange repose sur le temps

Une heure de service rendu = Une heure de service reçu

Échanges de services : pas d'échanges de biens

Pas de différences de valeurs des services échangés

Pas de services équivalent à l'activité professionnelle

Un équilibre dans les échanges

Le salarié de l'Accorderie veille à l'équilibre et au respect de valeurs

De l'échange et non du bénévolat

Tous les services sont comptabilisés